

**FORMATION
« TECHNIQUES
EN ARTS DU CIRQUE »**

**Dossier d'inscription
FP32**



Session du 04 février 2025 au 24 mai 2025
(Joindre un CV et une lettre de motivation)

Nom : Prénom :

E-mail :

N° de téléphone :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse postale :

.....

.....

.....

COMPÉTENCES CIRCASSIENNES & AUTRES

Aériens :

.....

.....

.....

Portés :

.....

.....

.....

Danse :

.....

.....

.....

Préparation Physique / Souplesse:

.....

.....

.....

.....

Si je ne fais pas partie des 12 premiers dossiers reçus :

(possibilité de cocher les 2 réponses)

- je souhaite être inscrit.e en liste d'attente pour la session de septembre 2024

- je souhaite être inscrit.e en liste d'attente pour cette session (février 2025)

Acrobatie :

.....

.....

.....

.....

Jonglerie :

.....

.....

.....

Equilibre (sur objet ou non) :

.....

.....

.....

Jeu d'acteur :

.....

.....

.....

Y a t-il un sujet, de santé ou autre, dont vous souhaitez nous faire part avant l'entrée en formation ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OPTION -VOTRE PROJET-

Dans votre programme pédagogique, il y a 18h de cours d'option. En choisir une est obligatoire, cela fait partie de vos 400h de formation. Vous ne pouvez en suivre qu'une (elles ont lieu en même temps, dans des lieux différents).

Choisissez votre option par ordre de préférence.

Option Artiste

Dans quel.s cas choisir cette option :

-> Je veux avoir les connaissances juridiques pour travailler en tant qu'artiste / accompagner des artistes dans leurs démarches

-> Je suis dans une dynamique de création, je veux être sur scène dans un avenir proche

-> Je veux tourner rapidement en festivals, salles, chapiteaux, rue

Le contenu de l'option :

Une formation théorique sur le statut intermittent, les contrats de travail du monde artistique, la production/co-production d'un spectacle, conseils sur la forme juridique adaptée pour entreprendre dans le monde du spectacle, aide au montage de dossier de création...

Option École

Dans quel.s cas choisir cette option :

-> Je veux avoir une ou deux spécialités circassiennes et les développer au maximum

-> J'ai encore du temps de formation avant de me lancer en artiste professionnel.le

-> J'ai besoin de cadre et d'être dirigé.e dans ma pratique

Le contenu de l'option :

Des cours d'acrobaties (le noyau dur de la condition physique du.de la futur.e école de cirque), une aide au montage de dossiers d'intégration d'école et une préparation aux auditions d'entrée.

Option Pédagogie

Dans quel.s cas choisir cette option :

-> J'aime travailler avec des groupes de personnes différentes

-> J'aime transmettre mes compétences à d'autres personnes

-> Je veux utiliser le cirque comme un outil pour aborder d'autres thématiques

Le contenu de l'option :

Travail de chacune des disciplines circassiennes pour obtenir les pré-requis techniques exigés pour entrer dans les formations de pédagogues du cirque (TIAC / BPJEPS Cirque). Temps d'échanges sur la transmission des arts du cirque en fonction d'une diversité de publics. Possibilité de participer à des cours de Passe-Muraille, en observateur.trice.

Ordre de préférence d'option :

1 :

2 :

3 :

FINANCEMENT

Coût de la formation : 3 500€ en autofinancement
4 000€ si financé.e

Si vous souhaitez que la formation soit prise en charge par un organisme, vous pouvez nous contacter à formation.pro.pmcac@gmail.com : nous serons à même de vous orienter vers les divers financeurs potentiels, en fonction de votre situation professionnelle. Nous pourrions également vous aider dans les démarches et vous fournir les devis appropriés.

Financement envisagé (ATTENTION : ce n'est pas parce que vous demandez un financement que vous l'obtiendrez automatiquement. Il faut répondre à des critères très particuliers pour avoir des financements.) :

- Formation continue (OPCO employeur) €
- Participation du Conseil Régional de votre lieu de résidence €
- Participation de France Travail (à n'envisager qu'avec une promesse d'embauche, sinon, ils ne financent pas la formation) €
- Financement individuel €
- Autres (précisez) :€

Je soussigné.e :

Nom :

Prénom :

Demeurant à :

m'engage sur l'honneur à régler à Passe-Muraille, la totalité du montant restant dû, à savoir :€ (hors prise en charge par des organismes financeurs) au titre de la formation technique en arts du cirque que j'effectuerai du 4 février au 24 mai 2025.

Le contenu du programme et le coût de la session sont spécifiés dans le dossier de présentation de la formation «Techniques en Arts du Cirque» 2022-2023 qui m'a été remis et expliqué. J'ai noté que les 300€ d'acompte resteront acquis à Passe-Muraille dans le cas d'une annulation de ma part, 10 jours après que mon contrat ait été signé, comme frais de dossiers.

Les conditions de règlement sont les suivantes :

- En cas de paiement par un tiers, à définir en fonction de l'organisme financeur. (Si la totalité de la formation est prise en charge par le financeur, et que le stagiaire a déjà réglé les 300€ de frais de dossier, ils lui seront remboursés par Passe-Muraille.).
- En cas d'autofinancement : en plus des **300€** (trois cent euros) de frais de dossier, le stagiaire s'engage à apporter, le jour de la rentrée, 4 chèques de **800€** (huit cent euros) chacun, à l'ordre de Passe-Muraille. Ils seront encaissés à la fin de chaque mois de formation. Si le stagiaire souhaite échelonner ses paiements d'une façon différente, il doit prendre contact avec les services administratifs de la formation à formation.pro.pmcac@gmail.com **AVANT** le début de la formation.

Je m'engage personnellement à prendre toutes les dispositions nécessaires pour réunir les fonds correspondants à ce règlement.

Attestation d'engagement établie le à

Signature :

CHARTRE DE FONCTIONNEMENT / ENGAGEMENT

Cette chartre de fonctionnement donne quelques repères d'engagement et de fonctionnement. Elle n'est pas exhaustive et pourra être complétée à la demande des stagiaires ou de Passe-Muraille. En plus de cette chartre, le.a stagiaire doit prendre connaissance du [réglement intérieur de Passe-Muraille](#), et plus spécifiquement de [l'annexe 02 de ce règlement, dédiée à cette formation](#). En signant cette chartre, iel atteste en avoir pris connaissance et s'engage à respecter le contenu de ces documents.

Tests et entretiens

Il n'y a pas de test pour entrer en formation à Passe-Muraille, mais des exercices de préparation vous seront envoyés un mois avant l'entrée en formation, pour éviter les blessures et vous permettre de travailler efficacement dès les premières semaines de formation. Un premier entretien avec votre professeur.e référent.e, en début de formation, vous permettra de formaliser votre projet professionnel.

Assiduité aux cours

Les stagiaires s'engagent à suivre régulièrement tous les cours et à être à présent sur site 10 minutes avant le début de chaque cours. Toute absence doit être signalée au bureau de Passe-Muraille. Une feuille d'émargement doit être signée par les stagiaires présent.e.s au début de chaque cours.

Plannings

Les plannings des cours sont distribués toutes les semaines. Ceux-ci peuvent être modifiés, ponctuellement, en fonction d'imprévus.

Rencontres administratives / régulation

Des rendez-vous réguliers avec des professeur.e.s référent.e.s seront organisés au cours de la formation : ils vous permettront de vous auto-évaluer, avec l'appui d'un.e professeur.e, en regard de votre projet professionnel mais également de vos progrès en cours. Vous bénéficierez donc de 3 entretiens privilégiés avec votre professeur.e référent.e pour faire des points réguliers sur votre avancement.

Assurances

Les stagiaires sont couvert.e.s par la licence prise par Passe-Muraille auprès de la Fédération Française des Écoles de Cirque pour tous les risques encourus lors de leur pratique circassienne au sein de l'école ou des projets menés par l'école.

Technique

Le premier jour de la formation, les stagiaires participent à une visite «technique» des locaux de PasseMuraille. Une information est faite sur :

La sécurité : respecter les règles de bases pour la pratique des disciplines, notamment lors des entraînements autonomes (échauffement, installations matérielles, prise de risques...).

Le fonctionnement de la lumière dans les salles de cours.

Le fonctionnement de la sono dans les salles de cours.

Le fonctionnement du chauffage dans les salles de cours.

Au cas où cette chartre n'est pas respectée par un stagiaire, Passe-Muraille se réserve le droit de mettre fin à sa formation après un préavis d'une semaine.

Pris connaissance de cette chartre à le :

Le stagiaire

Nom, prénom et signature (précédée de la mention «lu et approuvé») :